

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 9 mai 2018 et affichée le 9 mai 2018.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Damien DAL MAGRO à M. Armand LEJEUNE

Mme Céline CAMPION à M. Daniel MALNORY

M. Jean VIGNOLI à M. Denis KOULMANN

M. Albert WALLECK à Mme Ghislaine MELON

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN

Mme Jennifer MUSZYNSKI

Secrétaire de Séance : Mme Amina DELEPORTE

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR

- Dispositif « participation citoyenne » : présentation par M. le Major Moretti – Brigade de Gendarmerie de Vigy
- Gendarmerie d'Ennery : Projet de bail et demande de subvention
- Attribution de subventions aux associations d'Ennery
- Projet de renouvellement du bail antenne Orange sis lieudit « Le Gibet », sur les vieilles eaux
- Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables alluvionnaires à Hauconcourt : Avis du Conseil Municipal
- Modification du tableau des effectifs
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2018-27 DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Sur invitation de Mme le Maire, M. le Major Moretti - Brigade de gendarmerie de Vigy présente le dispositif « participation citoyenne » aux conseillers municipaux d'Ennery.

Le dispositif doit permettre d'impliquer la population sur des sujets de sécurité, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité et de développer des liens entre la population et les forces de sécurité.

Il consiste à générer une attitude solidaire et vigilante en désignant, sous l'autorité de Mme le Maire, un certain nombre de référents volontaires qui seront sensibilisés aux sujets de sécurité dans leur commune. Ils signent une charte d'engagement. Ils ne peuvent se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires.

La formalisation du dispositif se réalise à travers des conventions :

- conventions individuelles entre la mairie et chaque référent volontaire,
- une convention tripartite entre la commune d'Ennery, la Gendarmerie et la Préfecture, qui fixe les modalités pratiques et les procédures de suivi d'évaluation et de contrôle de la démarche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la mise en place du dispositif « Participation Citoyenne » à Ennery
- Valide l'organisation de réunions publiques afin de présenter les enjeux et les objectifs du dispositif et de permettre la désignation de référents volontaires
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

- **Gendarmerie d'Ennery : Projet de bail et demande de subvention**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le bail à passer avec la Gendarmerie et la demande de subvention. La demande de subvention devra être présentée au moment du démarrage des travaux selon des montants indexés communiqués par les services de Gendarmerie. Par conséquent, le Conseil Municipal sera invité à délibérer à ce sujet au dernier trimestre 2018.

2018-28 GENDARMERIE D'ENNERY : PROJET DE BAIL

Mme le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de bail transmis par le service des affaires immobilières de la Gendarmerie.

Le projet porte sur le bail de location de la caserne d'Ennery : locaux de service et technique et 15 logements concédés par nécessité absolue de service et un logement déclassé au profit de l'hébergement des gendarmes adjoints volontaires. Cette validation est nécessaire au Bureau des Affaires Immobilières pour obtenir l'autorisation de la Gendarmerie de lancement des travaux. La durée du bail, renouvelable par baux successifs de même durée, est de neuf ans à compter de la date d'entrée dans les lieux.

Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier ministre en date du 28 janvier 1993 (J.O. du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie ;
- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus.

La valeur du terrain nu, estimée par le service local de la Direction Immobilière de l'État (DIE), entrera dans l'économie de l'affaire dans la limite de son prix d'acquisition et pour une superficie maximale de 7.200 m² si, toutefois, le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture du chantier ne dépasse pas 5 ans.

Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de bail de location de la caserne de Gendarmerie d'Ennery,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2018-29 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET ANCIENS MILITAIRES FRANÇAIS D'ENNERY ET ENVIRONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des anciens combattants et anciens militaires français d'Ennery et environs, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 820 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-30 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association indépendante des parents d'élèves, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 485 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-31 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES D'ENNERY, RIVE DROITE ET SES ENVIRONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Amicale des Donneurs de Sang, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 662 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-32 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association GROUPE VOCAL ARPEGE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Groupe Vocal Arpège, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 677 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-33 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ATELIER COUTURE ET CREATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Atelier Couture et Création, dont le siège est à Ennery a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 285 €,
 - décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
 - charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente

2018-34 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION DES BLOUSES ROSES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Blouses Roses, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 208 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-35 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association COMITE COMMUNAL D'ORGANISATION DES FETES D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Communal d'Organisation des Fêtes d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 22 000 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-36 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association CLUB DE L'AMITIE DES SENIORS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Club de l'Amitié des Séniors dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 4 379 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-37 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association CAROTTE SAUVAGE (CULTURE ET LOISIRS)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Carotte sauvage (Culture et loisirs), dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 282 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-38 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association DOJO ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Dojo Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 3 303 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-39 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DANSE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole Intercommunale de Musique et Danse, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 19 270 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-40 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ENNERY FITNESS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Ennery-Fitness, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 345 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-41 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association FOYER CULTUREL D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Foyer culturel d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 285 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-42 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association JEUNESSE SPORTIVE OUVRIERE D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Jeunesse Sportive Ouvrière d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 12 660 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-43 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association VENTS D'EST ORCHESTRE D'HARMONIE INTERCOMMUNAL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Vents d'Est Orchestre d'Harmonie Intercommunal, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 4 452 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-44 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association LA PAUSE YOGA

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que La Pause Yoga, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 308 €,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-45 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : SPORTING CLUB ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Sporting Club d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas accorder de subvention à l'association pour l'année 2018,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-46 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association TENNIS CLUB ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Tennis club Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2018.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 4 392€,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2018,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2018-47 RENOUELEMENT DU BAIL ANTENNE ORANGE SIS LIEUDIT « LE GIBET », SUR LES VIEILLES EAUX

Madame le Maire expose que par délibération en date du 21 avril 2006, le Conseil Municipal a autorisé la location d'une surface de 70 m² sur la parcelle cadastrée section 3 n°87 pour la nouvelle antenne de France Telecom.

Devenu Orange en 2013, l'opérateur de télécommunications propose le renouvellement du bail en 2018.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- A la condition que les exploitants des autres réseaux de radiocommunications puissent s'installer sur le pylône,
- A condition qu'Orange demande l'avis de la Commune au préalable de toute modification,
- Valide le bail, annexé à la présente, à renouveler avec Orange pour la location de ladite parcelle portant l'antenne,
- Valide le montant annuel de la location fixé à 4 500 €,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2018-48 DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE SABLES ALLUVIONNAIRES A HAUCONCOURT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux du projet de la société Nouvelle Hergott Environnement d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires à Hauconcourt, et la mise en service d'une installation mobile de criblage et le transit de matériaux inertes extérieur destinés au remblaiement du site.

Au titre de l'enquête publique sur la demande présentée par la société, l'avis du Conseil Municipal d'Ennery (commune concernée par un rayon de 3 km) est demandé par M. le Préfet de la Moselle.

Au vu du dossier, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2018-49 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

1-FERMETURE DES POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2018-26, en date du 10 avril 2018, le Conseil municipal a décidé l'ouverture de postes pour permettre aux agents concernés de bénéficier à compter du 1^e mai 2018 d'un avancement de grade.

Il convient désormais à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la fermeture des postes suivants :

- Adjoint technique principal 2^e classe, 1 poste à temps complet
- Adjoint technique, 1 poste à 27 heures hebdomadaires
- ASEM principal 2^e classe, 2 postes avec un temps de travail annualisé de 30h25 par semaine et de 30h43 par semaine
- Adjoint du patrimoine, 1 poste à 20 heures hebdomadaires
- Gardien-brigadier, 1 poste à temps complet

2-PROMOTION INTERNE – OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Au vu de la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne, dressée par la Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

-La création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet avec effet au 1^{er} juin 2018.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la fermeture des postes ci-dessus désignés,
- décide l'ouverture du poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2018,
- modifie le tableau des effectifs dans les conditions ci-après,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)		
		Emplois permanents Temps complet	Emplois permanents Temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE		6	0	6	5	1	6
Attaché	A	1		1	1		1
Rédacteur principal 1e classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	1		1	1		1
Adjoint administratif principal 2e classe	C2	3	0	3	2	1	3
FILIERE TECHNIQUE		8	3	11	11	0	10,49
Adjoint technique principal 1ère classe 1/5/18	C3	2		2	2		2
Adjoint technique principal 2e classe 14/5/18	C2	2	1	3	3		2,77
Agent de maîtrise principal		1		1	1		1
Agent de maîtrise 01/06/18		1		1	1		1
Adjoint technique 14/5/18	C1	2	2	4	4		3,72
FILIERE SOCIALE 07/03/16		0	3	3	3	0	2,62
ASEM principal 1e classe 1/5/18	C3	2		2	2		1,75
ASEM principal 2e classe 14/5/18	C2		1	1	1		0,87
FILIERE CULTURELLE		0	1	1	1	0	0,57
Adjoint du patrimoine principal 2e classe 1/5/18	C2		1	1	1		0,57
Adjoint du patrimoine 14/5/18	C1		0	0	0		0
FILIERE ANIMATION		0	2	2	2	0	0,4
Adjoint d'animation	C1		2	2	2		0,4
FILIERE POLICE		6	0	6	6	0	6
Chef de service de police municipale principal 1e classe	B	1		1	1		1
Brigadier-chef principal 1/5/18		5		5	5		5
Gardien brigadier 14/5/18	C2	0		0	0		0
EMPLOIS NON CITES 6/9/16		2	0	2	0	1	1
Apprenti espaces verts dcm 3/7/17 fin 2020		1		1		1	1
Poste occasionnel pour travaux supplémentaires ou imprévus 48-2017 DU 12/6/17	C1	1		1		0	0

(*) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques x quotités de temps de travail x période d'activité dans l'année

➤ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

• 2018-23

Signature du marché public de Contrôle Technique dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment - salles Omnisport et Mandelli à Ennery avec la société APAVE. Le montant du marché s'élève à 2 376,00 € TTC

• 2018-24

Signature du marché public de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment – salles Omnisports et Mandelli à Ennery avec la société APAVE. Le montant du marché s'élève à 1 548,00€ TTC

➤ **DIVERS :**

• **Organisation de la Fête Patronale d'Ennery (7 et 8 juillet)**

L'organisation de la Fête Patronale est confiée aux associations :

- Jeunesse Sportive Ouvrière d'Ennery
- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de la Rive Droite

La Municipalité les en remercie.

• **ZAC DES BEGNENNES**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 24 avril 2018 à 20h30 à l'Espace 17 avec les habitants de la ZAC des Begnennes concernés par des problèmes de circulation.

• **Information Manifestations**

Fête des Mères 2018, soirée café concert : 26 mai à 20h

Festival Insolivres du 26 mai au 1^{er} juillet à la Bibliothèque d'Ennery et les bibliothèques en « Y ». Le temps phare est le 8 juin à 18h30 à Trémery : .

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h00.

Le Maire,
Ghislaine MELON